

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1226**20 août 2002****SOMMAIRE**

Alfa Alfa International, S.à r.l.	58812	Fin Scutum S.A., Luxembourg	58808
Alister S.A., Luxembourg	58811	Fin. P.A. S.A., Luxembourg	58804
Altair Facility Management S.A., Luxembourg...	58805	Fin. P.A. S.A., Luxembourg	58804
American Holding S.A., Luxembourg	58812	Futuro Holdings S.A., Luxembourg	58819
Aqua d'Or S.A., Howald	58848	Gesecalux S.A., Luxembourg	58848
Arfo Participations S.A.H., Moutfort	58804	Goettinger Vertriebsgesellschaft Luxemburg S.A., Luxembourg	58810
Aska, S.à r.l., Bertrange	58817	Gogo Holding International S.A., Luxembourg ..	58810
Austria Corporation S.A.H., Luxembourg	58823	Helmets Production International S.A., Luxem- bourg	58811
Austria Corporation S.A.H., Luxembourg	58823	Helmets Production International S.A., Luxem- bourg	58811
Azuli Holding S.A., Luxembourg	58843	High-Tech Holding S.A.H., Luxembourg	58803
BPA Advisory Company S.A., Luxembourg	58820	High-Tech Holding S.A.H., Luxembourg	58804
BPA International Selection Fund, Sicav, Luxem- bourg	58820	I.T.E.L. S.A., Luxembourg	58808
BSI-New Biomedical Frontier S.A., Luxembourg..	58820	Imexal, S.à r.l., Luxembourg	58807
Capital Ventures (Australasia), S.à r.l., Luxem- bourg	58835	Immobilière Gardenia, S.à r.l., Luxembourg	58814
Caravela Fund, Sicav, Luxembourg	58819	Imperial Tobacco Management Luxembourg (2), S.à r.l., Luxembourg	58816
Cargefin S.A., Luxembourg	58827	Imperial Tobacco Management Luxembourg (1), S.à r.l., Luxembourg	58816
Claret S.A.H., Luxembourg	58822	Imperial Tobacco Management Luxembourg (1) - Imperial Tobacco Management Luxembourg (2) S.e.n.c., Luxembourg	58808
Claret S.A.H., Luxembourg	58822	International Power NPA, S.à r.l., Luxembourg ..	58813
Cofial S.A., Luxembourg	58815	International Power NPA, S.à r.l., Luxembourg ..	58813
Coparef S.A., Luxembourg	58827	Isaias S.A., Luxembourg	58825
Deminor Luxembourg S.A., Luxembourg	58816	KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg	58819
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg..	58819	KB Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg	58818
Eastman Chemical Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	58817	Kidde USA (2) Limited, S.à r.l., Berkshire	58817
Embafin S.A., Luxembourg	58820	LBE Construction, S.à r.l., Ersingen	58831
Entertainment Investments, S.à r.l.	58813	Lebanon Holdings, Sicaf, Luxembourg	58818
Euroconsortium de Placements Financières (EPF) S.A.H., Luxembourg	58821	Madison Lex S.A., Luxembourg	58826
Euroconsortium de Placements Financières (EPF) S.A.H., Luxembourg	58821	Madison Lex S.A., Luxembourg	58826
Euroturk Sicav, Luxembourg	58819	MHS Holding S.A., Luxembourg	58805
Eurtrafin S.A. Holding, Luxembourg	58812	Nakatome Holding S.A., Luxembourg	58827
Facit Data Products S.A., Luxembourg	58809	Nefta, S.à r.l., Bertrange	58820
Facit Data Products S.A., Luxembourg	58809	Oriol Immobilière S.A., Luxembourg	58809
Facit Data Products S.A., Luxembourg	58810	P.L.R. International S.A., Luxembourg	58824
Farlux S.A., Luxembourg	58812	P.L.R. International S.A., Luxembourg	58825
FILUX, Compagnie Financière Luxembourg S.A., Luxembourg	58821		

Paquiblu Holding S.A., Luxembourg	58839	Swilux S.A., Luxembourg	58822
Patria Investment Fund, Sicav, Luxembourg	58818	Talenta Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	58826
Pelaro Investisseurs S.A., Luxembourg	58808	Theisen, Agence Principale d'Assurances, S.à r.l., Schuttrange	58828
Pregio, S.à r.l., Luxembourg	58808	Trader's S.A., Luxembourg	58807
Prointant, S.à r.l., Grevenmacher	58832	Ubam, Sicav, Luxembourg	58818
Samson International Holding S.A., Luxembourg	58807	Ubam International Services S.A., Luxembourg	58817
Sanpaolo Gestion Internationale S.A., Luxembourg	58805	Ubam International Services S.A., Luxembourg	58802
Schmitz, S.à r.l., Mersch	58803	Ubam International Services S.A., Luxembourg	58802
Shield S.A.H., Luxembourg	58807	Unifund Sicav, Luxembourg	58803
Sigma Fund, Sicav, Luxembourg	58818	Vanilla International Holdings S.A., Luxembourg	58815
Société Civile Immobilière Trigatti, Luxembourg	58806	Vintage Wines & Luxury Hotels Holding S.A., Luxembourg	58811
Société Commerciale Industrielle Internationale, S.à r.l., Luxembourg	58808	Vodafone International 1, S.à r.l., Luxembourg	58815
Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Luxembourg	58825	Vodafone International 2, S.à r.l., Luxembourg	58814
Société Financière Immobilière S.A., Luxembourg	58823	Vodafone Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	58814
Société Littéraire S.A., Luxembourg	58803	Vodafone Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg	58813
Sofidra S.A., Luxembourg	58816	Vodafone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	58814
		Wengler-Stein, S.à r.l., Dudelange	58807
		Yavuzyigit, S.à r.l., Luxembourg	58830
		Zaccaria S.A., Luxembourg	58827

UBAM INTERNATIONAL SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.411.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2002

- la cooptation de Monsieur André Schmit comme Administrateur en remplacement de Monsieur Jan Vanden Bussche est ratifiée.

- Messieurs Michel Girardin et Michael Perotti sont réélus et Monsieur André Schmit est élu comme Administrateurs pour un nouveau mandat de six ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

- ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG, est réélu comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau mandat de trois ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour UBAM INTERNATIONAL SERVICES

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45927/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

UBAM INTERNATIONAL SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.411.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire
avec effet au 19 janvier 2002*

Le Conseil d'Administration note que Monsieur Jan Vanden Bussche a démissionné le 19 janvier 2002.

Il est décidé:

- De nommer Monsieur André Schmit comme Administrateur en remplacement de Monsieur Jan Vanden Bussche.

- De proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur André Schmit comme Administrateur.

- Que Monsieur André Schmit terminera le mandat de Monsieur Jan Vanden Bussche qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle du 5 juin 2002.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour UBAM INTERNATIONAL SERVICES

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45928/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SCHMITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch, 19, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.686.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux, Réviseurs d'Entreprises

Signature

(45483/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SOCIETE LITTERAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 10.954.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

AFFECTATION DU RÉSULTAT:

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie en date du 28 mars 2002 au siège de la société a décidé de reporter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 383.865,- LUF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(45484/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

UNIFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 78.567.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme

V. Jean / P. Prime Maron

Mandataire Principal / Sous-Directeur

(45486/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

HIGH-TECH HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 28.726.

EXTRAIT

De l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2001:

L'Assemblée Générale nomme les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la société pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2007:

Monsieur Antoine Hientgen, licencié en sciences économiques, Luxembourg

Madame Danielle Schroeder, directeur de sociétés, Luxembourg

Madame Marie-Thérèse Lambert, employée privée, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes, SOFINEX S.A., Luxembourg est renouvelé pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2007.

HIGH-TECH HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 68, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45490/783/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

ARFO PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 40.345.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mai 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

- Réserve légale:	8.550,- LUF
- Report à nouveau:	162.444,- LUF

Composition du conseil d'administration

Monsieur Armand Fohl, directeur financier, demeurant à Moutfort
Madame Marcelle Fohl-Klensch, employée privée, demeurant à Moutfort
Madame Danielle Fohl, professeur, demeurant à Moutfort
Madame Michèle Fohl, étudiante, demeurant à Moutfort

Commissaire aux comptes

Marc Hilger, expert fiscal, demeurant à Bridel

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(45485/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

HIGH-TECH HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 28.726.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIGH-TECH HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding

Signature

(45488/783/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

FIN. P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.220.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

FIN. P.A. S.A.

Signature

(45494/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

FIN. P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.220.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

FIN. P.A. S.A.

Signature

(45495/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

MHS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 22.615.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MHS HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(45491/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

ALTAIR FACILITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.286.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

ALTAIR FACILITY MANAGEMENT S.A.

Signatures

(45496/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SANPAOLO GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 28.536.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 16 mai 2002

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2002 que le Conseil a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration décide, conformément aux statuts, de transférer le siège social de la société du 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg au 9-11, rue Goethe L-1637 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide de reconduire Monsieur l'Administrateur Marco Mazzucchelli dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Doriano Demi en qualité d'Administrateur-délégué à la gestion journalière de la société.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Messieurs Franco Toscano et Pierre Bouchoms directeurs de la société et de leur déléguer la gestion journalière de la société.

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le système suivant de fonctionnement des signatures ayant pour effet d'engager la société vis-à-vis des tiers:

Types de signatures

Sont porteurs de la signature «A»

- Le Président du Conseil d'Administration
- l'Administrateur-délégué à la gestion journalière
- Les Directeurs

Sont porteurs de la signature «B»

- Les fondés de pouvoirs

Fonctionnement

Conformément aux statuts, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Conformément aux résolutions prises par le Conseil d'Administration, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers de la manière suivante:

Nature des opérations	Types de signature(s) requise(s)*
Tous actes et opérations de gestion journalière et sans limitation de pouvoirs.	A + A dont celle de l'Administrateur-délégué
Tous actes impliquant la reconnaissance de dette ou de quelque obligation que se soit à charge de la société	A + A
Ordres de paiement et dispositions concernant des titres et valeurs, comptes en espèce ou des comptes titres.	A + A ou
Contrat d'achat et de vente de devises à court ou long termes.	A + B
	Jusqu'à concurrence de EUR 100.000

Correspondance ordinaire des services de la société qui sans contenir des obligations à caractère monétaire engage la société pour les informations, avis et opinions exprimés.	A + B
Reçu, quittance et accusé de réception de liquidité, titres, coupons et toutes autres valeurs ou biens.	A + B
Certification des soldes en comptes	B + B
Avis de mise à disposition de valeurs et documents	
Correspondance ordinaire sans engagement de la société, avis, bordereaux, liquidation d'intérêts et documents équivalents, résultant d'un traitement automatique par ordinateur et portant la mention «signature non requise» et confirmé par un extrait de compte	Pas de signature

* Une signature de catégorie inférieure peut toujours être remplacée par une signature de catégorie supérieure.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

SANPAOLO GESTION INTERNATIONALE S.A.

F. Toscano / P. Bouchoms

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45487/043/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TRIGATTI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Armand Trigatti, industriel, demeurant à L-1232 Howald, 77, rue Ernest Beres,
- 2) Monsieur Gilbert Trigatti, industriel en retraite, demeurant à L-5654 Mondorf-les-Bains, 7, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière familiale SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TRIGATTI, ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové, constituée suivant acte, reçu sous seing privé à Luxembourg, du 11 décembre 1989, publié au Mémorial C N° 196 du 14 juin 1990,

Qu'ils ont décidé de commun accord de prononcer la dissolution de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TRIGATTI, avec effet immédiat;

Que la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TRIGATTI n'est pas propriétaire d'immeubles, ni de parts d'immeubles,

Que la liquidation de la société a été faite aux droits des associés et se trouve partant clôturée;

Que les comparants requièrent le notaire instrumentaire d'acter par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus, qu'ils assument solidairement l'obligation de payer tout passif éventuel actuellement inconnu;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société,

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Les frais et honoraires des présentes seront à charge solidaire des comparants.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, le trente avril deux mille deux, respectivement le trente avril deux mille deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la présente minute a été signée

par Monsieur Gilbert Trigatti, prénommé, en présence du notaire instrumentaire, le trente avril deux mille deux,

par Monsieur Armand Trigatti, prénommé, en présence du notaire instrumentaire, le trente avril deux mille deux,

par le notaire lui-même à Grevenmacher le trente avril deux mille deux.

Signé: G. Trigatti, A. Trigatti, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2002, vol. 518, fol. 20, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 mai 2002

J. Gloden.

(45498/213/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

WENGLER-STEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 23, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 29.490.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2002, vol. 323, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

(45497/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

TRADER'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 9, Bisserwée.
R. C. Luxembourg B 63.938.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour TRADER'S S.A.

Signature

(45499/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SHIELD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 28.676.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45695/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

IMEXAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue J.-P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 17.264.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45696/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SAMSON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 57.151.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Hauptssitz in Luxemburg am 10. Juni 2002

Das Mandat des Rechnungskommissars, der Gesellschaft S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. endet am heutigen Tag.

Durch einstimmigen Beschluss der Generalversammlung wird das Mandat des Rechnungskommissars, der Gesellschaft S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. mit Sitz in Luxemburg, 124, route d'Arlon, verlängert und endet nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2003.

Zu Verwaltungsräten werden einstimmig die Herren René Faltz, Gernot Frank, Antoine Tonus, Dr. Edgar Lindermann und Josef Tonus für sechs Jahre wiedergewählt.

Luxemburg, den 10. Juni 2002.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung

Der Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 69, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45704/794/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE INTERNATIONALE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 34.338.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(45697/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

PREGIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue J.-P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 22.793.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(45698/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

PELARO INVESTISSEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 33.748.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(45699/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

I.T.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 28.454.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(45700/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2) S.E.N.C., Société en nom collectif.

Capital souscrit: 2.599.443.050,- EUR.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 87.506.

L'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2002 a décidé:
- de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45709/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

FIN SCUTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 66.903.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45736/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

ORIOLE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2002

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit, administrateurs démissionnaires.

- SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 75, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45705/794/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

FACIT DATA PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 50.750.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mars 2000 pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 1999

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Porcher Patrick et de nommer en remplacement Monsieur Alain Jacquet.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Brian Mogensen et Luis Cordero Fernandez-Pena.

Le Conseil d'Administration se présente désormais comme suit:

- Monsieur Alain Jacquet, demeurant à L-9764 Marnach, 2 Bombatsch
- Monsieur Luis Cordero Fernandes-Pena, administrateur de sociétés, demeurant à Madrid (Espagne)
- Monsieur Brian Mogensen, administrateur de sociétés, demeurant à Fredensborg (Danemark)

Les mandats des administrateurs nouvellement nommés prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45690/720/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

FACIT DATA PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.750.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 4 janvier 1999 pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de l'exercice social clos au 31 décembre 1997 sur l'exercice en cours.

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de révoquer le commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Gerbes, et de nommer en remplacement la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45692/720/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

FACIT DATA PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 50.750.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45701/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

GOETTINGER VERTRIEBSGESELLSCHAFT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.865.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2002

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit, administrateurs démissionnaires.

- SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 75, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45706/794/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 38.458.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2002, vol. 569, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 5 juin 2002

Les actionnaires réunis en assemblée plénière décident à l'unanimité la continuation des activités de la société en dépit de la perte de plus des trois quarts du capital social.

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., étant venus à échéance, ils ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2002, vol. 569, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45782/813/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

HELMETS PRODUCTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.629.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour la société

Signature

(45708/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

HELMETS PRODUCTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.629.

Il résulte de l'Assemblée Générale du 28 mai 2002, que:

Le capital de 850.000.000,- ITL est converti en EUR à savoir: 438.988,36 EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45707/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

VINTAGE WINES & LUXURY HOTELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 82.571.

Avis de conclusion d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et

VINTAGE WINES & LUXURY HOTELS HOLDING S.A., société anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 12 juin 2002, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45710/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

ALISTER S.A., Société Anonyme.

Capital souscrit : 31.250,-EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.376.

Avis de conclusion d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et

ALISTER S.A., société anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 27 mai 2002, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45713/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

EURTRAFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.931.

—
LIQUIDATION

Par jugement du 7 février 2002, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIème Chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation de la société anonyme EURTRAFIN S.A. HOLDING, avec siège à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, mais de fait inconnue à cette adresse et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.931.

Pour extrait conforme
L. Schaack
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2002, vol. 571, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59773/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2002.

AMERICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.147.

—
Avis de conclusion d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et
AMERICAN HOLDING S.A., société anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
La convention de domiciliation, datée du 12 juin 2002, a été conclue pour une durée indéterminée.
Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45711/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

ALFA ALFA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital souscrit: 3.892.500,- EUR.
R. C. Luxembourg B 75.617.

En vertu de l'article 10 de la convention de domiciliation, l'agent domiciliaire de la société ALFA ALFA INTERNATIONAL, S.à r.l. a pris la décision de résilier avec effet au 5 juin 2002, la convention de domiciliation signée le 24 juillet 2000 entre la société ALFA ALFA INTERNATIONAL, S.à r.l. et PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux.

La société est depuis cette date sans siège social.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45712/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

FARLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.294.

—
Avis de conclusion d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et
FARLUX S.A., société anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
La convention de domiciliation, datée du 12 juin 2002, a été conclue pour une durée indéterminée.
Luxembourg, le 13 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45714/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

ENTERTAINMENT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: 1.672.500,- EUR.**

R. C. Luxembourg B 75.643.

En vertu de l'article 10 de la convention de domiciliation, l'agent domiciliataire de la société ENTERTAINMENT INVESTMENTS, S.à r.l. a pris la décision de résilier avec effet au 5 juin 2002, la convention de domiciliation signée le 24 juillet 2000 entre la société ENTERTAINMENT INVESTMENTS, S.à r.l. et PricewaterhouseCoopers, Experts Comptables et Fiscaux. La société est depuis cette date sans siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45715/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

INTERNATIONAL POWER NPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: 710.504.600,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.454.

Avis de conclusion d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et

INTERNATIONAL POWER NPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 29 avril 2002, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45716/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

INTERNATIONAL POWER NPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: 710.504.600,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.454.

En date du 5 juin 2002, l'associé unique de la société a décidé de:

1. accepter la démission de M. Kenneth John Oakley, résidant 17 Bulmersche Road, Reading, Berkshire RG15RH, Angleterre, comme gérant de classe A de la société avec effet au 6 juin 2002.

2. nommer M. Iain Irvine, résidant au 117A Mayfield Gardens, Hanwell, London W7 3RA, Angleterre, comme nouveau gérant de classe A de la société avec effet au 6 juin 2002 et pour une période indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 12 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45724/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.614.

En date du 5 juin 2002, l'associé unique de VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert Barr en tant que gérant de la société avec effet immédiat;

- de donner totale décharge à Monsieur Robert Barr;

- de nommer Monsieur François Georges et Madame Lynne Patmore en tant que gérants de la société avec effet immédiat;

- de donner pouvoir bancaire à Monsieur François Georges et Madame Lynne Patmore (en tant que signatures B) sur tous les comptes bancaires ouverts au nom de la société.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45718/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.613.

En date du 5 juin 2002, l'associé unique de VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l. a décidé:
- d'accepter la démission de Monsieur François Georges en tant que gérant de la société avec effet immédiat;
- de donner pouvoir bancaire à Monsieur François Georges (en tant que signature B) sur tous les comptes bancaires ouverts au nom de la société.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45719/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.612.

En date du 5 juin 2002, l'associé unique de VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l. a décidé:
- d'accepter la démission de Monsieur François Georges en tant que gérant de la société avec effet immédiat;
- de donner pouvoir bancaire à Monsieur François Georges (en tant que signature B) sur tous les comptes bancaires ouverts au nom de la société;
- de remplacer Monsieur Jan de Geus par Monsieur François Georges en tant que représentant de la société dans VODAFONE US GENERAL PARTNERSHIP.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45720/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

VODAFONE INTERNATIONAL 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.089.

En date du 5 juin 2002, l'associé unique de VODAFONE INTERNATIONAL 2, S.à r.l. a décidé:
- d'accepter la démission de Monsieur Guy Harles en tant que gérant de la société avec effet immédiat;
- de donner totale décharge à Monsieur Guy Harles;
- de nommer Monsieur François Georges, Monsieur Christian Billon et Monsieur Ken Hydon en tant que gérants de la société avec effet immédiat;
- de donner pouvoir bancaire à Monsieur François Georges et Monsieur Christian Billon (en tant que signatures B) sur tous les comptes bancaires ouverts au nom de la société;
- de donner pouvoir bancaire à Monsieur Ken Hydon (en tant que signature A) sur tous les comptes bancaires ouverts au nom de la société;
- de remplacer Monsieur Guy Harles par Monsieur François Georges en tant que représentant de la société dans VODAFONE FINANCE PARTNERSHIP, Bern Branch;
- de remplacer Monsieur Jan de Geus par Monsieur Christian Billon dans le comité de gestion de VODAFONE FINANCE PARTNERSHIP, Bern Branch.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45721/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: 25,000,000.- ITL.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.484.

The managers of IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l. decided on June 5, 2002 to transfer the registered office from 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg to 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signed in Luxembourg, on June 10, 2002.

G. Becquer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45732/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.088.

En date du 5 juin 2002, l'associé unique de VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Christian Billon en tant que gérant de la société avec effet immédiat;
- de donner totale décharge à Monsieur Christian Billon;
- de nommer Monsieur François Georges et Monsieur Guy Harles en tant que gérants de la société avec effet immédiat;
- de donner pouvoir bancaire à Monsieur François Georges et Monsieur Guy Harles (en tant que signatures B) sur tous les comptes bancaires ouverts au nom de la société;
- de remplacer Monsieur Christian Billon par Monsieur Guy Harles en tant que représentant de la société dans VODAFONE FINANCE PARTNERSHIP, Bern Branch;
- de remplacer Monsieur Christian Billon par Monsieur Jan de Geus dans le comité de gestion de VODAFONE FINANCE PARTNERSHIP, Bern Branch.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45722/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

COFIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.785.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 juin 2002 a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Bernard Chételat, demeurant 21, route des Daillettes, CH-1701 Fribourg de son poste d'administrateur;
- d'accepter la démission de Madame Valérie Cere, demeurant 80, avenue A. Galtier à Villefranche-sur-Mer, de son poste d'administrateur;
- de nommer Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de M. Bernard Chételat, demeurant 21, route des Daillettes, CH-1701 Fribourg;
- de nommer Madame Anna Maria Fortini en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Valérie Cere, demeurant 80, avenue A. Galtier à Villefranche-sur-Mer;
- de renouveler le mandat d'administrateur de M. Mario Violati;
- de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Suite à cette Assemblée générale des actionnaires, les administrateurs sont donc les suivants:

- Monsieur Gérard Becquer, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- Monsieur Mario Violati, administrateur-délégué, demeurant 16, Via Guila, I-00186 Rome;
- Madame Anna Maria Fortini, demeurant Via Bertolini, 1/E, I-00197 Rome.

Le siège de la société est fixé au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

G. Becquer

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45723/581/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

VANILLA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.120.

L'administrateur Pascale Le Denic a décidé d'utiliser son nom marital et sera désormais désignée sous le nom de Pascale Nutz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Nutz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45728/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 260.000.000,- EUR.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 87.219.

L'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2002 a décidé:

- de nommer M. Robert Forton, demeurant 93, avenue Molière, B-1300 Wavre au poste de gérant à compter du 6 juin 2002;
- de nommer M. Joannus Canta, demeurant Tweede Molenweg 2, NL-1261 HC Blaricum au poste de gérant à compter du 6 juin 2002;
- de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45726/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit : 260.000.000,- EUR.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 87.221.

L'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2002 a décidé:

- de nommer M. Robert Forton, demeurant 93, avenue Molière, B-1300 Wavre au poste de gérant à compter du 6 juin 2002;
- de nommer M. Joannus Canta, demeurant Tweede Molenweg 2, NL-1261 HC Blaricum au poste de gérant à compter du 6 juin 2002;
- de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45727/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SOFIDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.723.

Avis de conclusion d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et
SOFIDRA S.A., société anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 16 mai 2002, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45729/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

DEMINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 72.337.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45737/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

KIDDE USA (2) LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 100.000,- USD.

Siège social: SL3 0HB Colnbrook, Slough, Berkshire, England, Mathisen Way.

Principal place of business and centre of main interest: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C. Luxembourg: B 83.605.

—
L'associé unique de KIDDE USA (2) LIMITED a, en date du 26 avril 2002, décidé de nommer en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat:

- Monsieur Wolfgang Ott, demeurant à Birkhahnstrasse 22, 47228 Duisburg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45730/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

EASTMAN CHEMICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 105.413.000,- USD.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxemburg B 67.736.

—
Avis de conclusion d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et

EASTMAN CHEMICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 4 juin 2002, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45731/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

UBAM INTERNATIONAL SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.411.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBAM INTERNATIONAL SERVICES

KREDIETRUST S.A.

Signatures

(45733/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

ASKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 62.448.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 234 du 10 avril 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASKA, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(45760/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SIGMA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.828.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGMA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45734/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

PATRIA INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.649.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRIA INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45735/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

UBAM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.412.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBAM

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45738/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

LEBANON HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.687.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEBANON HOLDINGS

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45740/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

KB LUX KEY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.616.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB LUX KEY FUND, SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45741/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB LUX EQUITY FUND, SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45742/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

FUTURO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 79.501.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FUTURO HOLDINGS S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45743/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

EUROTURK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 80.438.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROTURK SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45744/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

DIVERSIFIED SECURITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.138.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIVERSIFIED SECURITIES FUND, SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45745/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

CARAVELA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 80.391.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARAVELA FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45746/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

BSI-NEW BIOMEDICAL FRONTIER, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.006.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSI-NEW BIOMEDICAL FRONTIER
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45747/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.079.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45748/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

BPA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.079.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPA ADVISORY COMPANY S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(45749/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

NEFTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 100, rue de Leudelange.
R. C. Luxembourg B 62.479.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 238 du 14 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEFTA, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables

Signature

(45761/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

EMBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.238.

Les statuts coordonnés au 14 juin 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature.

(45788/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS FINANCIERES (EPF) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.361.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 avril 2002

« . . . Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale du 11 juillet 2001, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2002, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR), de sorte qu'il s'établisse à EUR 287.556,49 (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent cinquante-six euros et quarante-neuf cents).

2. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 2.443,51 (deux mille quatre cent quarante-trois euros et cinquante et un cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 290.000,- (deux cent quatre-vingt-dix mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

3. Le conseil d'administration décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.**»

«Le capital souscrit est fixé à EUR 290.000,-(deux cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Le conseil d'administration décide de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente . . . »

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour extrait conforme

L. Hansen

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 46, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45750/200/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS FINANCIERES (EPF) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

F. Baden.

(45751/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

FILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 16.119.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch, et maintenant à Luxembourg, en date du 31 juillet 1978, acte publié au Mémorial C numéro 248 du 17 novembre 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1984, acte publié au Mémorial C numéro 38 du 8 février 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 juin 1987, acte publié au Mémorial C numéro 290 du 17 octobre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1988, acte publié au Mémorial C numéro 131 du 17 mai 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 août 1990, acte publié au Mémorial C numéro 81 du 21 février 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 octobre 1996, acte publié au Mémorial C numéro 26 du 23 janvier 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C numéro 815 du 3 novembre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 septembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 2 du 30 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FILUX S.A.

KPMGFinancial Engineering

Signature

(45769/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

CLARET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.897.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution

1. Sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide à l'unanimité de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société de LUF en euros, au cours de change de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'euro.

Le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

2. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des actions, chacune jouissant toujours des mêmes droits et avantages.

3. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de supprimer purement et simplement toute référence au capital autorisé dans les statuts, sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance le 5 février 1998.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45752/200/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

CLARET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.897.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

F. Baden.

(45753/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SWILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 32.570.

Constituée sous la dénomination de CNP FINANCE en date du 7 décembre 1989 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C numéro 177 du 30 mai 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1990, acte publié au Mémorial C numéro 44 du 4 février 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 317 du 20 août 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 318 du 21 août 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juillet 1997, acte publié au Mémorial C numéro 602 du 31 octobre 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C numéro 749 du 8 octobre 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWILUX
KPMGFinancial Engineering
Signature

(45771/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

AUSTRIA CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.835.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 2 mai 2000

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 25 avril 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2000, au cours de change de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'Euro.

Le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

2. Annulation des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et création de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Eurocents (30.986,69 EUR), eingeteilt in tausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert, voll eingezahlt.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45756/200/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

AUSTRIA CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

F. Baden.

(45757/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 32.703.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1989, acte publié au Mémorial C numéro 244 du 20 juillet 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1990, acte publié au Mémorial C numéro 309 du 4 septembre 1990, en date du 3 juillet 1990, acte publié au Mémorial C numéro 33 du 30 janvier 1991, en date du 26 novembre 1991, acte publié au Mémorial C numéro 220 du 25 mai 1992, en date du 19 juillet 1996, acte publié au Mémorial C numéro 558 du 30 octobre 1996, et en date du 30 mai 2000, acte publié au Mémorial C numéro 722 du 4 octobre 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(45764/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

P.L.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.791.

L'an deux mille deux, le trente et un mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.L.R. INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Strassen,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.791, constituée suivant acte notarié en date du 8 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 11 janvier 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 440 du 12 août 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix heures vingt sous la présidence de Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Laëtitia Frisch, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Démission et nomination des administrateurs et du commissaire.

- Transfert du siège social.

- Suppression de la valeur nominale des actions et conversion du capital en euros.

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 136.341,44 (cent trente-six mille trois cent quarante et un euros quarante-quatre cents) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Tous les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.» Le délai de cinq ans pour augmenter le capital en vertu du capital autorisé étant dépassé, il n'y a pas lieu de procéder à la conversion du capital autorisé, les alinéas à ce sujet doivent être abrogés.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varieront par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Marc Boland, Rudi Lemeer et Joeri Steeman comme administrateurs et de PARFININDUS, S.à r.l., comme commissaire aux comptes et leur donne décharge.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, 133, avenue Pasteur, Luxembourg,

- Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

- Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUPARTNER A.G., ayant son siège social à 124, route d'Arlon, Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Strassen, 12, rue de la Chapelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital social est fixé à EUR 136.341,44 (cent trente-six mille trois cent quarante et un euros quarante-quatre cents) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans le cadre du capital autorisé est venue à expiration.

Sixième résolution

En conséquence des trois dernières résolutions, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 136.341,44 (cent trente-six mille trois cent quarante et un euros quarante-quatre cents) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Tous les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Henoumont, N. Weyrich, L. Frisch et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 135S, fol. 59, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

F. Baden.

(45758/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

P.L.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

F. Baden.

(45759/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

SOCIETE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.712.

Constituée le 19 février 2001 suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 195 du 14 mars 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(45762/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

ISAIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(45853/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 75.210.

Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 mars 2000, acte publié au Mémorial C numéro 534 du 26 juillet 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 mai 2000, acte publié au Mémorial C numéro 657 du 14 septembre 2000, et en date du 26 juin 2000, acte publié au Mémorial C numéro 866 du 28 novembre 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(45763/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**MADISON LEX S.A., Société Anonyme,
(anc. MADISON FILTRATION S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 72.166.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 986 du 22 décembre 1999. Modifiée par-devant Maître Frank Baden et Joseph Elvinger respectivement, notaires de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 51 du 15 janvier 2000, en date du 2 décembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 136 du 10 février 2000, en date du 25 juillet 2000, acte publié au Mémorial C numéro 17 du 11 janvier 2001, en date du 23 novembre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 498 du 29 juin 2001, en date du 15 décembre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 615 du 9 août 2001, en date du 26 janvier 2001, acte publié au Mémorial C numéro 754 du 13 septembre 2001 et numéro 779 du 19 septembre 2001, en date du 14 septembre 2001, acte publié au Mémorial C numéro 209 du 7 février 2002, en date du 7 mars 2002, acte en voie de publication, et en date du 8 mai 2002, acte en voie de publication.

—
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MADISON LEX S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(45766/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

**MADISON LEX S.A., Société Anonyme,
(anc. MADISON FILTRATION S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 72.166.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 986 du 22 décembre 1999. Modifiée par-devant Maître Frank Baden et Joseph Elvinger respectivement, notaires de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 51 du 15 janvier 2000, en date du 2 décembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 136 du 10 février 2000, en date du 25 juillet 2000, acte publié au Mémorial C numéro 17 du 11 janvier 2001, en date du 23 novembre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 498 du 29 juin 2001, en date du 15 décembre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 615 du 9 août 2001, en date du 26 janvier 2001, acte publié au Mémorial C numéro 754 du 13 septembre 2001 et numéro 779 du 19 septembre 2001, en date du 14 septembre 2001, acte publié au Mémorial C numéro 209 du 7 février 2002, en date du 7 mars 2002, acte en voie de publication, et en date du 8 mai 2002, acte en voie de publication.

—
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MADISON LEX S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(45765/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

ZACCARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 52.713.

Constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 octobre 1995, acte publié au Mémorial C numéro 3 du 3 janvier 1996. Le capital a été converti en le 27 décembre 2001. L'avis afférent est en voie de publication.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZACCARIA S.A.

KPMGFinancial Engineering

Signature

(45767/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

COPAREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 35.561.

Constituée par-devant Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 décembre 1990, acte publié au Mémorial C numéro 182 du 16 avril 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 avril 1991, acte publié au Mémorial C numéro 398 du 19 octobre 1991, modifiée par-devant Maître Gérard Ecutit, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 avril 1994, acte publié au Mémorial C numéro 328 du 8 septembre 1994. Le capital a été converti en le 31 décembre 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COPAREF S.A.

KPMGFinancial Engineering

Signature

(45768/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

CARGEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.208.

Constituée suite à la scission de FIBELFIN S.A. en date du 3 mai 1995 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C numéro 413 du 29 août 1995. Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé du 28 avril 2000, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C numéro 711 du 30 septembre 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARGEFIN S.A.

KPMGFinancial Engineering

Signature

(45770/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

NAKATOME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 41.769.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(45784/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

THEISEN, AGENCE PRINCIPALE D'ASSURANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 30A, rue du Village.

STATUTS

L'an deux mille deux, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Theisen, agent principal d'assurances, demeurant à 5370 Schuttrange, 30A, rue du Village.

2.- Madame Yvette Theisen, agent d'assurances, demeurant à 5369 Schuttrange, 3, rue des Colchiques.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence principale en assurances telles que l'assurance-vie, l'assurance pensions complémentaires, les assurances de personnes, et en général de toutes autres assurances prévues par la législation luxembourgeoise, ainsi que tout travail de secrétariat.

Elle pourra également servir d'intermédiaire quant à la souscription des contrats épargne-logement et pourra être un agent de placement pour des fonds d'investissements ou toute autre forme d'investissement liés à des contrats d'assurance.

Toutefois, les activités ci-dessus devront être exercées par des personnes physiques dûment agréées.

La société peut en outre prendre des intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de THEISEN, AGENCE PRINCIPALE D'ASSURANCES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Pierre Theisen, agent principal d'assurances, demeurant à 5370 Schuttrange, 30A, rue du Village, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2) Madame Yvette Theisen, agent d'assurances, demeurant à 5359 Schuttrange, 3, rue des Colchiques, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant (agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence ce jour et finit le trente et un décembre deux mille deux.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ sept cent cinquante Euros (EUR 750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour disposer de l'autorisation de faire le commerce, pour une durée indéterminée Monsieur Pierre Theisen, agent principal d'assurances, demeurant à 5370 Schuttrange, 30A, rue du Village.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager valablement la société par sa seule signature.

2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée: Madame Yvette Theisen, agent d'assurances, demeurant à 5369 Schuttrange, 3, rue des Colchiques, qui peut engager la société jusqu'à concurrence du montant de EUR 15.000,-.

3.- Le siège social de la société est établi à L-5370 Schuttrange, 30A, rue du Village.

Dont acte, fait et passé à Schuttrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Theisen, Y. Theisen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 14 juin 2002, vol. 353, fol. 81, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juin 2002.

H. Beck.

(45965/201/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

YAVUZYIGIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 158, route de Thionville.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Madame Meva Erdogan, commerçante, épouse de monsieur Habip Yavuzyigit, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 3B, rue de Verdun;

2.- Monsieur Yusuf Erdogan, ouvrier, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 24, rue de Franchepré.

3.- Monsieur Habip Yavuzyigit, maçon, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 3B, rue de Verdun.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de YAVUZYIGIT, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec vente de pommes frites, de saucissons, d'hamburgers, de sandwiches garnis et d'articles de confiserie.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille deux.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule huit euros (EUR 24,8) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Madame Meva Erdogan, commerçante, épouse de Monsieur Habip Yavuzyigit, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 3B, rue de Verdun, deux cent cinquante et une parts sociales, 251

2.- par Monsieur Yusuf Erdogan, ouvrier, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 24, rue de Franchepré, cent vingt-quatre parts sociales, 124

3.- Monsieur Habip Yavuzyigit, maçon, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 3B, rue de Verdun, cent vingt cinq parts sociales, 125

Total: cinq cents parts sociales, 500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2610 Luxembourg, 158, route de Thionville.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Zekj Bekirgil, indépendant, demeurant à L-2510 Luxembourg, 158, route de Thionville, ici présent et ce acceptant.
- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée Madame Meva Erdogan, préqualifiée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Erdogan, Y. Erdogan, H. Yavuziyigit, Z. Bekirgil, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 12CS, fol. 80, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juin 2002.

T. Metzler.

(45960/222/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

LBE CONSTRUCTION, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5423 Ersingen, 11, rue du Village.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zwei, am vierzehnten Juni.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind erschienen:

1. GGM HOLDING S.A., Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft zu L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance, handelnd in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

2. CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Grevenmacher, hier vertreten durch Herrn Christian Hess, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Diese Komparenten ersuchten den amtierenden Notar die Satzung einer zwischen Ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die obengenannten Komparenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung LBE CONSTRUCTION, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ersingen. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Bauunternehmung im Hoch und Tiefbau, sowie alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder diese fördern.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

1. GGM HOLDING S.A., vorgenannt, neunundneunzig Anteile	99
2. CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., vorgenannt, ein Anteil.	1
Total: hundert Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 5. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nicht- Gesellschafter übertragen werden.

Art. 6. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausend und zwei.

Art. 9. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 10. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 11. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf 750,- EUR.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5423 Ersingen, 11, rue du Village.
- 2) Zum alleinigen Geschäftsführer wird, bis zum 30. Juni 2002, Herr Stefan Willems, Unternehmensberater, wohnhaft zu D-54290 Trier, Karl-Marxstrasse, 27, ernannt.
- 3) Ab dem 1. Juli 2002 wird Herr Günter Leonhard, Maschinenschlosser, wohnhaft zu L-5423 Ersingen, 11, rue du Village, auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 4) Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Hess und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 juin 2002, vol. 465, fol. 82, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 20 juin 2002.

A. Lentz.

(45962/221/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

PROINTENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

Im Jahre zweitausendzwei, den sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Herr Steffen Scheunert, Kaufmann, geboren in Dresden am 26. Juli 1935, wohnhaft zu D-54292 Trier, Petrusstrasse 7,
- 2) Herr Jörg Paul Scheunert, Kaufmann, geboren in Trier am 14. Mai 1966, wohnhaft zu D-54292 Trier, Petrusstrasse 7.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform.

Die Komparenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanngesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand.

Gegenstand der Gesellschaft ist die Projektierung und Entwicklung von Grossküchen, damit zusammenhängender Logistik und Gastronomieeinrichtung.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung.

Die Gesellschaftsbezeichnung lautet PROINTENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 4. Dauer.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Art. 6. Gesellschaftskapital.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist in zweihundertfünfzig (250) Anteile zu je fünfzig (50,-) Euro eingeteilt.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) an Herrn Steffen Scheunert, vorgeannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
2) an Herrn Jörg Paul Scheunert, vorgeannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: zweihundertfünfzig Anteile	250

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Aenderung des Gesellschaftskapitals.

Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.

Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Uebertragung der Anteile.

1. Uebertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Uebertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei. Für die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erfordert; geschieht die Uebertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Uebertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13.

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten, der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

3. Statutenänderungen können nur angenommen werden mit der Einstimmigkeit aller Gesellschafter.

4. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr.

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz.

Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5 %) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung-Liquidation.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endigt am 31. Dezember 2002.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendvierzig Euro (1.040.-) geschätzt.

Gesellschaftsversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost, festgesetzt.

2) Herr Steffen Scheunert, Kaufmann, wohnhaft in D-54292 Trier, Petrusstrasse 7, vorbenannt, wird auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft PROINTENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ernannt.

Der alleinige Geschäftsführer verpflichtet die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Scheunert, J.-P. Scheunert, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2002, vol. 518, fol. 30, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. Juni 2002.

J. Gloden.

(45961/213/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

CAPITAL VENTURES (AUSTRALASIA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, to whom remains the present deed.

There appeared:

The HOBART MANUFACTURING COMPANY PTY. LTD, a company existing under the laws of Australia, having its registered office at 16 Hilly Street Mortlake, 2137 New South Wales, Australia,

hereby represented by Mr Maurits de Smedt, company director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 23, 2002.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name of CAPITAL VENTURES (AUSTRALASIA), S.à r.l, a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The corporate capital is set at EUR 13,000.- (thirteen thousand euros) consisting of 13 (thirteen) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each, totally paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's fiscal year commences on the first of December and ends on the thirtieth of November, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirtieth of November 2002.

Art. 17. Each year on the thirty of November, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented as stated hereabove, declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
HOBART MANUFATURING COMPANY PTY. LTD . . .	13	13,000.-	100%
Total	13	13,000.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by the following managers:
 - Mr Maurits J. de Smedt, company manager, residing at 19, rue Auguste Neyen L-2233 Luxembourg
 - Mr Allan C. Sutherland, company manager, residing at 13742 Logan Street, Orland Park 60462 Illinois USA
2. The registered office of the Company shall be established at 25, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

The HOBART MANUFACTURING COMPANY PTY. LTD, une société de droit australien établie et ayant son siège social à 16 Hilly Street Mortlake, 2137 New South Wales, Australia.

ici représentée par Monsieur Maurits De Smedt, company director, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 mai 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de CAPITAL VENTURES (AUSTRALASIA), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 13.000,- (treize mille euros), représenté par 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débute aujourd'hui et se terminera le trente novembre 2002.

Art. 17. Chaque année, le trente novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie comparante, représentée comme dit cidessus, déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
HOBART MANUFATURING COMPANY PTY. LTD . . .	13	13.000,-	100%
Total	13	13.000,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versements en numéraire de sorte que le montant de treize mille euros (EUR 13.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Maurits J. De Smedt, company manager, demeurant à 19, rue Auguste Neyen, L-2233 Luxembourg;
- Monsieur Allan C. Sutherland, company manager, demeurant à 13742 Logan Street Orland Park 60462 Illinois USA.

2. Le siège social de la Société est établi à 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. de Smedt, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 135S, fol. 60, case 8. – Reçu 130,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 juin 2002.

G. Lecuit.

(45968/220/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

PAQUIBLUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-eighth of May.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

itself represented by Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Habay-la-Vieille (Belgium), and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in Metz (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mrs Valérie Ingelbrecht, prenamed, and Mr Guillaume Martin-Saudax, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of PAQUIBLUE HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of March at 10.30 a.m. and the first time in the year 2003. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares (155)

2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares. (155)

Total: three hundred and tan shares (310)

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,

c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company in all circumstances by its sole signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil deux, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, prénommée, et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PAQUIBLUE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.
En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mars à 10.30 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	(155)
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	(155)
Total: trois cent dix actions	(310)

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L--2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les affaires de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 12CS, fol. 81, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 juin 2002.

G. Lecuit.

(45971/220/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

AZULI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-eighth of May.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Habay-la-Vieille (Belgium), and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in Metz (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.
2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mrs Valérie Ingelbrecht, prenamed, and Mr Guillaume Martin-Saudax, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of AZULI HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of March at 10.00 a.m. and the first time in the year 2003. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	(155)
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	(155)
Total: three hundred and ten shares	(310)

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euro (1,900.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company in all circumstances by its sole signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil deux, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, prénommée, et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AZULI HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mars à 10.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	(155)
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	(155)
Total: trois cent dix actions	(310)

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant, lors de l'assemblée générale de l'année 2007:

a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,

b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,

c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:

C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du Conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les affaires de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 12CS, fol. 81, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 juin 2002.

G. Lecuit.

(45972/220/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

GESECALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 55.157.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 1996, acte publié au Mémorial C numéro 441 du 7 septembre 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C numéro 750 du 9 octobre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 juin 2001, acte publié au Mémorial C numéro 1233 du 27 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESECALUX S.A.

KPMGFinancial Engineering

Signature

(45772/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

AQUA D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald.

R. C. Luxembourg B 43.011.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 569, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature

Directeur & Administrateur

(45789/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2002.